



Marché 2024/19 : EXPLOITATION DE 4 STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE COMMUNES DE TENDE, BREIL SUR ROYA ET SOSPEL

Pouvoir adjudicateur : Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 Rue Villarey 06500 Menton

Adresse(s) internet : <http://www.riviera-francaise.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>

COMMUNICATION : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : <http://www.achatpublic.com>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse : <https://www.achatpublic.com>

Adresse de téléchargement des documents de la consultation :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_Gsh2mowgk2

Objet du marché : EXPLOITATION DE 4 STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE COMMUNES DE TENDE, BREIL SUR ROYA ET SOSPEL

Lieu d'exécution : CARF

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Caractéristiques principales :

Le présent marché concerne l'exploitation de 4 stations de traitement des eaux usées de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française des communes de Tende, Breil sur Roya et Sospel.

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP).

L'acheteur est entité adjudicatrice.

Le présent marché est un composite. Il comprend :

- Une partie forfaitaire par application des prix forfaitaires indiqués dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et seront réalisées dans les conditions définies au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP), correspondant à l'exploitation de la STEP.
- Une partie à bons de commande par application des prix unitaires indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et seront réalisées dans les conditions définies au Cahier des Clauses

Administratives et Techniques Particulières (CCATP), correspondant à l'élimination des sous-produits et boues d'épuration.

Le montant maximum de la partie à bons de commande est de 50 000 €HT par an soit 200 000 €HT sur 4 ans.

Conditions de participation : Les conditions de participation sont précisées dans le Règlement de la Consultation

Critères d'attribution : Les critères d'attribution sont précisés dans le Règlement de la Consultation

Variante : aucune variante n'est autorisée

Date limite de réception des offres : 10 juin 2024 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/04/2024